RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.C. INVEST
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 627.524 Euros
Siège social : 9 Rue de la Marquise
83 400 HYERES
RCS TOULON B 798 720 314

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 NOVEMBRE 2025
Décisions unanimes

L'An deux mille vingt-cinq, le dix novembre, à 9 heures

Les associés de la société A.C. INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 627.524 Euros, dont le siège social est situé à HYERES (83), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON sous le numéro B 798 720 314, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation faite par leur gérant Monsieur BELLEMERE Alain.

Monsieur BELLEMERE Alain préside la séance.

Monsieur le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés :

- **Madame BELLEMERE Marine**, Propriétaire de	36.167 PARTS
- **Monsieur BELLEMERE Vincent**, Propriétaire de	49.881 PARTS
- **Monsieur BELLEMERE Alain**, Propriétaire de	1 PART
- **Madame BELLEMERE Christine**, Propriétaire de	1 PART
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	**86.050 PARTS**

Monsieur le Président constate que le quorum est réuni et que l'assemblée peut valablement délibérer, et déclare qu'elle peut prendre les décisions à la majorité requise.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition des associés :
- Le texte des résolutions

ORDRE DU JOUR

- Réduction de capital d'une somme de 475.839 euros par voie de rachat de titres
- Conditions et modalités de la réduction de capital
- Réduction de capital par imputation des pertes antérieures
- Modifications corrélatives des statuts
- Questions diverses

Puis, Monsieur le Président met au vote les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de 475.839 euros, pour le ramener de 627.524 euros à 151.685 euros, par voie de rachat de 67.977 parts sociales appartenant

[redacted]

- **Monsieur Vincent BELLEMERE**, propriétaire de 10.475 parts sociales
Numérotées 8.484 et 109.507 à 119.980, ci 10.475 PARTS
- **Monsieur Alain BELLEMERE**, propriétaire de 1 part sociale
Numérotée 16.967, ci 1 PART
- **Madame Christine BELLEMERE**, propriétaire de 1 part sociale
Numérotée 68.459, ci 1 PART
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 18.073 PARTS »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Monsieur Alain BELLEMERE, Gérant, est habilité à constater la levée des conditions suspensives et à ratifier la présente Assemblée dans le cas de l'absence d'opposition des créanciers.

Les Associés lui donnent tous pouvoirs à l'effet de :
- Constater l'absence d'opposition des créanciers,
- Réaliser le versement dû à Madame BELLEMERE Marine et Monsieur BELLEMERE Vincent,
- Rendre définitive la réduction de capital,
- Et procéder à la modification corrélative des statuts, le tout avec effet au jour de la constatation de la réalisation des conditions suspensives et notamment l'absence d'opposition des créanciers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes afin d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est déclarée levée.
Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.

Associés	Nombre de Parts	Signature
Madame BELLEMERE Marine	36167	[redacted]
Monsieur BELLEMERE Vincent	49881	[redacted]
Monsieur BELLEMERE Alain	1	
Madame BELLEMERE Christine	1	

[redacted]